ROUBAIX

BILLET DU JOUR

C'est encore de M. Pascal, de la *Croix*, que nous parlerons aujourd'hui.

Ce bonhomme, qui doit probablement aller à confesse tous les soirs pour se faire absoudre des mensonges qu'il commet pendant la journée, revient sur l'arrestation qui s'est faite dimanche sur la Grande-Place, lors de la manifestation des processionnards.

De toutes les sottises qu'il donne à la vérité, je n'en veux relever que quelques-unes. D'abord il prétend que le jeune homme qui a été arrêté et brutalisé par les agents de police était ivre.

Cela est absolument faux. Ce qui le prouve bien, c'est que ni le rapport des agents, ni celui que le commissaire central a adressé au maire au sujet de cette affaire ne disent cela.

M. Pascal dit encore que je n'ai été l'objet d'aucune violence de la part de M. Riquevel, commissaire de police. De deux choses l'une, ou le rédacteur de la *Croix* n'assistait pas à la scène — et alors qu'en sait-il — ou il y a assisté et il ment odieusement.

Mais voyez cette inconséquence ; d'un côté, M. Pascal dit que je n'ai pas été violenté et, d'autre part, il déclare que j'ai été « poussé » dehors du poste de police par M. Riquevel et les agents.

Logique de jésuite ! quoi !

***

M. Pascal, qui est décidément « quelque chose » avertit les agents de police que l'union des Peaux-Rouges est toute prête à leur faire une large compensation, s'ils venaient à être victimes de la municipalité socialiste pour avoir fait leur « devoir ».

Deux mots d'explication :

Nous avons dit que nous étions fatigués des brutalités de la police et des vexations de toutes sortes qu'elle fait subir aux socialistes, uniquement aux socialistes. Nous avons déclaré que la municipalité n'aurait plus continué à laisser molester plus longtemps ses amis alors que pour ses adversaires politiques, la police avait tous les égards.

M. Pascal dit aux agents : C'est votre « devoir » de continuer à faire cela, et si on vous frappe, parce que vous le faites, nous sommes-là pour vous tirer d'embarras !

Je sais bien que ces choses là sont dites avec des phrases entortillées, mais elles n'en sont pas moins dites

***

Il ne nous déplaît pas de voir que les sclérieux promettent toujours à ceux qui veulent se déclarer les ennemis des socialistes.

Ceux qui se feront à leurs promesses seront bientôt édifiés sur ce qu'elles valent.

En tout cas, les socialistes peuvent, dans beaucoup d'occasions, agir de même que leurs adversaires.

— « Venez dans l'Union des Peaux-Rouges, disaient-ils dernièrement aux petits commerçants, si vous voulez que nous soignions à vous »

Les socialistes peuvent répondre à cela :

— « Nous les petits commerçants que nous connaîtrons, faisant partie des Peaux Rouges, nous les considérons comme des amis de nos ennemis, c'est-à-dire des patrons exploiteurs.

« Nous saurons ce que nous avons à faire vis-à-vis d'eux et comme ils dépendent de nous pour vivre l... »

Vous voulez la guerre, MM. les adversaires du Parti ouvrier. Vous nous la déclarez, soit ! Nous ne reculerons pas.

Et nous userons de toutes les armes que nous avons, soyez-en convaincus.

L. B.

UN AVEU

Nous sommes, pour une fois, de l'avis du *Journal de Roubaix*.

Cet organe, essentiellement patronal et capitaliste, publie, ce matin, une réclame... payante probablement, et au cours de laquelle il est dit :

« Les nombreuses personnes qui s'intéressent au développement de la petite propriété, si attaquée à Roubaix... »

Nous ne nous attendions pas, — nous l'avouons volontiers — à lire un tel aveu dépouillé de artifices dans le journal de M. Reboux.

Donc — et c'est celui-ci qui l'a lui même le déclare — la petite *propriété* est *fort* attaquée dans notre ville.

Sans nul doute, l'organe clérical a voulu faire allusion à la concentration capitaliste qui de plus en plus, se manifeste, mettant d'un côté toute la richesse et laissant d'autre part aux déposséd.s une la misère et l'odieux état du *fourd* esclavage dans ces bagnes et dans ces usines des Motte et Cie.

Soulignons, et passons.

L. M.

Noyade

Il se matin, à 7 h. 1/2, un vieillard venait s'asseoir sur la berge du canal, rive gauche à 4,00 mètres environ de l'écluse du Sartel.

Deux jeunes gens qui se promenaient à ce moment sur la rive opposée, ne tardèrent pas à voir le malheureux vieillard chanceler et rouler comme une masse. Il disparut dans l'eau noire du canal, non cependant sans se débattre et sans crier au secours.

Ne sachant pas nager, les 2 témoins de la scène joignirent leurs appels à ceux de la victime.

Bient accoururent un peintre, M. Emile Massart, demeurant, pour Lefèvre, rue du Tilleul, qui se débarrassa de son habit et sauta à l'eau.

Il put, avec l'aide de deux jeunes gens, retirer le vieillard. Mais tous les efforts des personnes présentes pour le ranimer demeurèrent vains.

C'est un nommé Pierre Nys, âgé de 77 ans, demeurant rue Beaumarchais, 8.

Il a été, sur la demande de son gendre, transporté à l'Hôtel Dieu.

On suppose que le pauvre diable se sera endormi et aura roulé dans le canal.

Entre propriétaire et locataire

Renouvelle Victor, ramoneur de cheminées et logeur 56, rue Meyerbeer, se voyait hier soir insulté par un de ses locataires, Louis Dumez, matelassier âgé de 54 ans, né à Tourcoing, et rentré ivre chez lui.

Dumez, sans sortir de sa chambre, invectivait Renouvelle.

Les agents appelés n'ont pu que verbaliser contre l'ivrogne.

Poissons saisis

L'inspecteur *ad hoc* a saisi hier au mink une centaine de kilogs de poisson, impropre à la consommation.

Ivresse

Un certain nombre d'arrestations pour ivresse, ont été effectuées. Nous ne mentionnerons que celle de J. L. D., 37 ans, de Lys, qui sera en outre poursuivi pour outrages.

Don au Bureau de bienfaisance

M. Desbacquoy a fait verser au Bureau de bienfaisance 15 fr. 10, produit d'une collecte faite pour les pauvres dans une fête privée.

Vieux débris

L'éclusier Duquesne, en curant hier l'écluse du quai de Wattrelos, a découvert une centaine d'anneaux de sonnette en cuivre.

Ils proviennent vraisemblablement des vols commis à Roubaix, pendant l'hiver 1895-1896.

Tordeuses à gazon : AUX GALERIES LILLOISES

Disparition

André Hilaire, 63 ans, demeurant rue de Beaumont, cour Delporte, n° 2, a disparu de son domicile depuis hier soir, à trois heures.

Voici son signalement :

Taille 1 m. 70 ; casquette de drap noir ; veston gris chiné ; pantalon de drap noir ; espadrilles noires.

Tribunal de simple police

Dans la séance d'hier où a été rendu le jugement dans l'affaire contre le citoyen Hélynck, dont nous rendons compte d'autre part il a été prononcé 3 condamnations à 5 francs d'amende, contre M. Ed Dewale entrepreneur de toitures, demeurant rue de Cassel, 22.

Ce patron a occupé avant l'âge de 13 ans un enfant, Pierre Michiels, qui fut tué le 19 mai dernier en tombant d'une toiture, rue du Bois où il travaillait.

M. Dewalle l'avait engagé sans livret et n'a pas fait la déclaration de l'accident qui a causé la mort de l'enfant.

M. l'inspecteur du travail qui a connu l'accident que par les journaux, a relevé trois contraventions à sa charge. Elles se sont changées hier en condamnations.

A part cette affaire et celle du drapeau rouge il n'a été jugé hier que des personnes ayant laissé divaguer leur chien sur la rue et d'autres qui avaient jeté de l'eau trop souvent et que la police a ramassé à livres dans la rue.

Toutes ont été invariablement condamnées à 1 fr. d'amende.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

La Fédération du Centre rappelle aux amateurs son concours sur CHARTRES, le 27 juin, donne au siège de la société le Pigeon Roubaisien, établie chez M. Jules Renard, rue d'Inkermann.

Mise en panier aujourd'hui vendredi.

— L'Union fédérale rappelle aux amateurs son concours de CHANTILLY, 27 juin 100 francs prix d'honneur.

L'inscription des pigeons a lieu chez M. A. Leclercq, rue Richard le Noir.

Mercredi 30 juin de 3 à 7 heures du soir inscription des pigeons pour le concours de Bordeaux 3 juillet chez M. Denis Desfontaines rue de Tourcoing 200 francs de prix d'honneur. Mise 2 francs, dont 1 franc pour frais. Rayon 6 mill.

Au Vélodrome

Le Match international à trois. — Morin-Parilly-Heuben — de dimanche prochain au Vélodrome roubaisien, promet beaucoup de plus en plus le public. Ce sera un spectacle inoubliable que cette lutte internationale entre ces trois grandes pédales françaises, anglaise et belge. Les places de seconde assises seront prises d'assaut, car aujourd'hui la classe ouvrière s'intéresse autant que les autres aux belles manifestations sportives.

Cercle d'Etudes Sociales et Scientifiques

Le citoyen LOUIS MARLE fera ce soir, vendredi 25 juin, à 8 h. 1/2, une causerie au cercle d'études sociales sur : Les groupes d'études et la propagande socialiste.

Tous les membres du Parti sont invités à y assister.

Le Cercle se réunit tous les 2e et le vendredi de chaque mois, chez le citoyen Vaillant rue

— Le groupe le Réveil des Trois Ponts, se réunira samedi 26 juin à 8 h. 1/2 du soir à son local habituel.

Mouvement ouvrier

Réunion du vendredi 25 juin

Karl Marx, à 8 h. 1/2 du soir, au local habituel.

Réunion du samedi 26 juin

Avant Garde, à 8 h. 1/2 du soir, chez le citoyen Louis Catrice, Grande-Rue, 93. — Urgent.

TOURCOING

CONGRÈS NATIONAL

Dans son assemblée générale de mercredi soir, le Parti ouvrier de Tourcoing a désigné le citoyen G. DESCHEERDER comme délégué au Congrès national du Parti ouvrier, qui doit se tenir à Paris du 11 au 14 Juillet.

L'AVEU

Sous ce titre, l'*Avenir* d'hier revient sur la question soulevée par lui, à propos de des victimes de la grève Révolver-Masure.

Il insère, ce dont nous le remercions, notre réponse aux accusations portées par lui contre le citoyen Somont, président du Syndicat des ouvriers en tissus.

N'y trouvant rien à redire l'*Avenir* toujours grotesque conclut en disant que les ouvriers tapisseurs sont *roulés dans les grands sens*.

Pareille sottise ne peut que nous faire hausser les épaules. S'il y a quelqu'un de *roulé* en ce moment, c'est bien l'*Avenir*, qui ne trouve plus le moindre argument pour nous répondre.

Il est vrai que c'était bien son tour, il a roulé assez longtemps les autres.

Révolver devra chercher de nouveaux défenseurs. Nous lui recommandons la *Croix*.

A propos des processions

Pour ceux qui ignorent ou feignent d'ignorer la pression honteuse qui est exercée sur les ouvriers des usines par les patrons processionnards, nous reproduisons le document suivant qui a été distribué dans la plupart des établissements catholiques de Tourcoing :

« M....

« Nous allons prochainement avoir nos belles processions du T. S. Sacrement.

« Tous les associés de N.-D. de l'Usine comprendront qu'il est de leur devoir d'être représentés à ces touchantes manifestations.

« A cette fin, nous désirerions que dans chaque établissement il y eut, pour figurer à la procession quelques membres de la confrérie : *Un membre par disaine*.

« Vous voudrez donc bien vous entendre avec vos confrères et vos camarades.

« Le rendez-vous aura lieu pour les hommes, le 1er Dimanche vis à vis de l'Eglise Saint Christophe et le 2e Dimanche, place Notre Dame.

« Pour les femmes, au lieu désigné par les sœurs de l'ouvrier.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de mon entier dévouement.

L'abbé Em BOURGEOIS,
Directeur de la Confrérie.

Edifiant, n'est ce pas lecteurs ?

Ce que la circulaire oublie toutefois d'indiquer, c'est la costume dont les processionnards, hommes ou femmes, devront s'affubler. Ce renseignement sera sans doute fourni directement aux intéressés par les *confrères* et les *conseurs*.

C'est égal, on se remue ferme pour la cavalcade des abrutis.

Brasserie municipale

La Brasserie municipale se réunira samedi soir à huit heures, à la Mairie.

Des questions très intéressantes sont portées à l'ordre du jour de la séance, entr'autres celle du cimetière.

Le Dron sera présent. Il ne s'agit plus des petites sœurs

Bibliothèque socialiste

Dans l'intérêt de notre propagande nous engageons vivement les camarades à favoriser la vente des brochures socialistes

Un choix important d'ouvrages à bon marché se trouve chez les citoyens Delphin Demortier rue St-Jacques et Calleau, Grande-Place.

Avant peu, d'autres dépôts seront créés dans les groupes, ce qui permettra de faciliter l'écoulement des brochures et par suite la diffusion des idées socialistes

Encore une fois, camarades, c'est pour la propagande, rien que pour la propagande !

Conférence publique

Dimanche 27 juin à 5 heures du soir, à l'estaminet Martin, rue Bouly, ancienne rue de la Folie, conférence publique et contradictoire, organisée par le groupe l'Emancipation sociale, avec le concours des citoyens Decock, adjoint au maire de Roubaix, Michel Servais, Maxime Herrin et G. Descheerder.

Prix d'entrée, 10 centimes pour couvrir les frais

NOTA. — Les habitants des quartiers du Tilleul et des Cinq Voies sont spécialement invités à cette réunion.

Syndicat des peintres

Le syndicats des peintres et vitriers de Tourcoing se réunira en assemblée générale mardi prochain, 29 juin, à 7 h. 1/2.

Ordre du jour. Compte-rendu de mandat du délégué au Congrès d'Armentières.

Réunion de groupes

Le groupe l'Avant-Garde révolutionnaire se réunira dimanche soir, à 5 heures, en son local, chez le citoyen Emile Lampe, Brasserie de la Feuille, rue des Phalempins Présence indispensable.

Les citoyens du quartier, désirent d'adhérer au Parti ouvrier, sont priés de se faire inscrire au groupe.

SAVON DE CHYPRE le plus parfumé pour la Toilette

CROIX

Parti ouvrier (section de Croix-Wasquehal). — Assemblée générale du Parti, le dimanche 27 juin, à 5 h. précises, au siège du comité, **rue Holden Brothers**. Ordre du jour important. — Présence indispensable.

Tombola. — La tombola organisée au profit des élèves nécessiteux de l'école du Centre obtient un vif succès. Plus de 400 lots sont exposés à la vitrine de Madame Pourpoint, 10 place St-Martin.

Le tirage de cette magnifique tombola, qui devait avoir lieu le 27 courant est remis irrévocablement au 4 juillet prochain. Ce jour là, à trois heures de l'après-midi une récréation sera offerte aux membres de l'Association des anciens élèves de l'école du centre dirigée par M. Mathieu, et aux membres protecteurs.

Réunions de groupes. — Le groupe la Fraternelle de Croix, ainsi que le groupe la Sentinelle, se réuniront samedi en leur local respectif, à 8 heures et demie du soir.

Présence indispensable. Réception de nouveaux adhérents dans les deux groupes.

Procès verbaux. Procès-verbal vient d'être dressé à la charge de M. Delgutte, entrepreneur à Fives, pour avoir élevé un échaudage sans autorisation pour la construction d'une maison appartenant à M. Parent, Grande Rue, à Croix.

— Procès-verbal a été dressé, pour ivresse manifeste, contre le nommé R... Louis, de Tourcoing.

COMINES. — *Noyé accidentellement.* — Un garçon boulanger, au service de M. Varasse, étant allé se baigner dans le canal, près de Warneton, y a trouvé la mort.

On suppose que ce malheureux a succombé à une congestion.

SI vous avez l'emploi de quelques mètres de lainages et cotonnades, allez vite aux *GALERIES LILLOISES*, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille, qui mettent en vente ou plutôt qui font cadeau à partir de mercredi 16 juin et jours suivants, de coupons et fins de pièces à des prix ridicules de bon marché. La vente aura lieu sous la marquise. 114

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LAMBERSART. — *Recette auxiliaire des postes.* — La création d'une recette auxiliaire des postes est autorisée à Lambersart.

ARMENTIÈRES. — *Parti ouvrier.* — Vendredi 25 juin, à 8 h. du soir, réunion du Comité exécutif, au siège, estaminet de la Place Verte.

Ordre du jour : Congrès National.

Lundi 28 juin, réunion des groupes de quartier à leur siège respectif.

HOUPLINES. — *Fête.* — La kermesse de la route aura lieu dimanche prochain.

Prix offerts par la municipalité aux amateurs qui prendront part aux divers concours ci-après :

Arbalétriers. — A l'estaminet de l'Asile, rue des Murets à la Bonne volonté, tenu par Déconinck, rue Victor Hugo : 20 fr. de prix à chacun des jeux, répartis comme suit : 1er prix, 10 francs ; 2e, 6 francs ; 3e 4 francs.

Archers. — Café de la Gare, tenu par Dolesalle : 20 francs de prix répartis comme suit : 1er prix, 10 francs ; 2e, 6 francs ; 3e, 4 francs.

Boules : 15 francs pour chaque jeu. — Bouchons : — Arrêt du tramway, rue Victor Hugo, tenu par Lesaffre. 20 francs de prix, répartis comme suit : 1er 8 fr., 2e 5 fr., 3e 4 fr., 4e 3 francs.

Sociétés colombophiles. — Prix 20 fr. au nouveau Retour de Paris, tenu par Charlet Bricourt

Les sociétés étrangères à la localité, sont admises à participer aux prix.

Les adhésions seront reçues jusqu'au 27 courant à midi précis, à l'estaminet du Retour de Quesnoy, tenu par Vanhove, membre de la Commission de la Fête.

Convocation. — Réunion du Parti ouvrier, samedi à 8 h., au siège de la Coopérative.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — *Scandale prochain.* — A la suite d'un article publié mardi dernier dans « l'Echo Douaisien » et dans lequel il était dit, sans rien préciser d'ailleurs, que la ville de Douai, se trouvait « la proie d'une véritable meute d'exploiteurs qui tirent profit d'une situation où des centaines de mille francs se dépensent avec une remarquable facilité. Jamais le proverbe «Pêcher en eau trouble n'a été plus de circonstance. »

M. le maire de Douai, croyant le service municipal spécialement visé, a écrit à l'administration une lettre très nette dans laquelle il met cette feuille formellement en demeure de désigner les personnes auxquelles elle fait allusion, ainsi que les malversations qu'elle leur impute.

M. Delpit, rédacteur en chef de l'*Echo Douaisien*, a envoyé à M. le Maire, une lettre dans laquelle il déclare qu'il refuse de se faire le dénonciateur, que son article, qui avait pour but d'*ouvrir les yeux* de l'autorité a produit l'effet désiré et qu'il en est satisfait.

Il ajoute aussi que mardi, un des principaux fonctionnaires de la mairie, lui, aurait rendu une visite intéressée, accompagnée de deux de ses subordonnés.

Il est fort probable que l'enquête, qui va être faite, amènera des découvertes qui produiront beaucoup de bruit ici.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

L'affaire Senez. — A la suite du retrait de plainte formé par M. Rivière, le parquet ne poursuivra Senez que sous les inculpations d'escroquerie et de port illégal de décorations.

Cette affaire sera inscrite au rôle de l'audience du 8 juillet.

On se demande ici pourquoi le Parquet a omis de poursuivre Senez pour l'inscription frauduleuse sur les listes électorales, ou bien si ce délit sera l'objet d'une nouvelle poursuite

RAIMBEAUCOURT. — *Noyée dans un puits.* — Hier, vers une heure et demie de l'après-midi, le sieur Duhem, lampiste à la fosse n° 6 de Leforest, rentra chez lui comme d'habitude après avoir terminé son travail et fut fort étonné de n'y pas rencontrer sa femme, née Julie Riquet, âgée de 52 ans.

Il se rendit alors chez des voisines où elle aurait pu aller, mais on ne l'avait pas vue depuis une heures du matin. Très inquiet, le mineur en avertissait aussitôt à la recherche de son épouse et, finalement la retrouva noyée au fond de son puits.

On suppose que la dame Duhem aura voulu tirer un seau d'eau et qu'elle aura perdu l'équilibre et sera tombée dans le puits où elle a trouvé la mort.

Dans sa chute, elle avait attrapé la corde et l'avait entraînée avec elle. Elle s'y tenait encore cramponnée lorsqu'on la retira.

ANICHE. — *Funérailles d'une citoyenne.* — Jeudi, à 10 heures du matin, une foule d'habitants de notre commune, spontanément à toutes les conditions, coudoyait Mme Quévy, femme du secrétaire du syndicat des ouvriers verriers, à sa dernière demeure.

C'était à qui ferait l'éloge de cette citoyenne qui avait prêté sa tâche de seconder les efforts de la corporation ouvrière, du sein de son influence pour assister les malheureux ; aussi la commission du syndicat a décidé que son corps serait porté par les membres de cette association, une couronne qui a été offerte par la section d'Hénin-Liétard a été apportée par une délégation.

Le citoyen Quévy, le dévoué secrétaire du syndicat a du voir en cette douloureuse circonstance le courant de sympathie qu'il a eu, par son labeur de tous les instants conquérir au milieu de notre population. Nous avons été heureux de le constater et nous lui adressons nos encouragements les plus sincères et les marques les plus profondes de notre vive estime.

Un discours a été prononcé par la citoyen Adolphe Poulain, président du syndicat.

Après avoir adressé un dernier adieu à la défunte, il a rappelé combien la citoyenne Quévy a fait preuve en toutes circonstances et en toute circonstance, d'un dévouement désintéressé.

« Accomplissant la tâche la plus ingrate que l'on puisse trouver dans une association ouvrière, ajoute-t-il, je veux parler de la recette des cotisations, elle savait, dans ses causeries amicales faire comprendre à chaque membre l'intérêt qu'il y avait à verser cette modique cotisation qui devait, selon sa conception, trouver son utilité dans les moments difficiles qu'ont à traverser les corps ouvriers, soit : chômages maladies et accidents.

« Par sa douceur et sa persuasion, elle remportait à nos adhérents ces vrais principes de prévoyance de toute personne sensée.

« Hélas ! disait-elle souvent, la modeste cotisation que vous verserez peut vous être utile tôt ou tard.

« Tous pratiquant un métier périlleux, subissant de grandes fatigues ; vous êtes exposés journellement à vous voir clouer sur le lit de douleur, soit par suite de blessures ou de maladies. Alors l'association ne vous vient-elle pas en aide ?

« Un de ces plus heureux devoirs fut qu'elle accomplissait avec le plus de modestie, c'était la distribution des secours aux nécessiteux. Rappelez-vous, citoyens son ardeur opiniâtre à collaborer à l'organisation de nos fêtes de bienfaisance consacrant ses heures de sommeil pour rester au milieu de nous et de nous aider de ses conseils toujours affectueux... »

FLÉCHINELLE. — *Grave accident.* — Henri Gamelin, 30 ans, aide-mineur demeurant à Wittermesse, travaillant à l'étage de 330 mètres, a été blessé par deux berlines qui descendaient la voie à une très grande vitesse.

Ce pauvre ouvrier a eu le pied gauche écrasé d'une horrible façon. L'amputation sera probablement nécessaire. Il a été transporté à l'hôpital d'Aire-sur-la-Lys.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LE CATEAU. — *Découverte d'une noyée.* — Dans notre numéro d'avant hier nous avons dit que M. Pierre François, vanneur ambulant, aidé de deux autres personnes avait retiré de la Selle le cadavre d'une femme accrochée à une branche de saule.

L'identité de la malheureuse a été établie. Elle s'appelait Eglet Marie, femme Lenfant, de Saint-Souplet, âgée de 35 à 40 ans, mais de 28 ans.

Une enquête a été ouverte. Cette dernière était séparée de son mari, [illegible] et habitait [illegible]

Le cadavre a été reconnu par les quatre frères Egret et a été transporté au domicile de leurs parents, à Saint-Martin-Rivière.

HAUSSY. — *Un viol.* — Une jeune fille de cette commune, Marie Catherine Lancieaux, 31 ans, a été l'objet d'un attentat d'autant plus odieux qu'elle est infirme et dans l'impossibilité de se défendre.

L'auteur de ce viol, nommé Adolphe Moreaux, 26 ans, manœuvre de maçon, ne tarda point, malgré ses dénégations, à être mis en état d'arrestation.

Détail déchirant : l'attentat a été commis en présence d'un individu qui malgré les appels de la victime, ne lui a point porté secours.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

SAINT-AMAND. — *Parti ouvrier.* — Vendredi 25 juin, réunion du groupe du faubourg d'Orchies.

Ordre du jour : Paiement des cotisations. — Election d'un membre pour la commission de contrôle. — Dispositions à prendre pour la réunion générale de samedi. — Présence indispensable.

Section Amandinoise. — Samedi 26 juin, à 8 h. du soir, salle de l'Ermitage, rue de la Scarpe, réunion générale des groupes.

Ordre du jour très important. Dispositions à prendre pour la réunion publique du mois prochain. Urgence.

Les camarades voudront bien se munir de leurs carnets.

PAS-DE-CALAIS

Chez les Mineurs

La Chambre houillère, autrement dit le Syndicat des Directeurs de Mines est définitivement constituée. Imitant l'exemple de leurs supérieurs, les ingénieurs se sont groupés sous l'étiquette « Union fraternelle des ingénieurs du Nord et du Pas-de-Calais ».

Les médecins attachés au service des exploitants, se sont unis en vue de soustraire les caisses de secours, qu'alimentent les houilleurs, en mettant à leur charge les indemnités d'accidents que les Compagnies refusent de payer lorsque les blessés emploient trop de temps pour se guérir.

Tout le personnel à gros traitements de nos exploitations minières, est donc syndiqué.

Nous sommes édifiés sur le but poursuivi par ces trois organisations qui forment dans des éléments divers, le pacte de la bourgeoisie dirigeante.

Et vous, travailleurs de la mine, dont le labeur est si pénible, que faites-vous pour résister à ces groupements de toutes les forces capitalistes ?

Vous qui payez les dividendes, les appointements, les chevaux et voitures de vos directeurs et ingénieurs ; vous qui prélevez un tant pour cent sur votre gain pour procurer des salaires de quatre et cinq mille francs aux médecins que vous ne pouvez pas toujours désigner, où est votre organisation ? Ecoutez ce que dit l'*Organe des intérêts industriels du Nord* :

« La chambre houillère qui n'avait pas encore donné signe de vie a été réunie à Douai, en son local, le 5 courant. Il nous est agréable de constater, cette fois, que presque tous les charbonnages avaient répondu à la convocation. M. Daniel président du Conseil d'administration de Lens, était même venu présider la réunion ce qui constitue, à nos yeux, un véritable événement à conséquences heureuses. »

De l'avis de M. Delsenne, l'adhésion de la compagnie de Lens qui s'était, jusqu'ici, refusée à collaborer à l'œuvre d'union des agents généraux du bassin houiller est donc un événement à conséquences heureuses. »

En effet grâce à cette adhésion, les questions de salaires, de renvoi et les conditions d'embauchage seront discutées en commun.

Mais à côté compte des difficultés que surmontent les petites Compagnies, mais, la discipline à appliquer aux mineurs, à l'intérieur et dans les cokeries, ne devra pas varier d'une concession à l'autre.

Mineurs, ouvriers mineurs !

Songez qu'il fut un temps où vous aussi vous discutiez en commun les questions de salaires ! Ne vous souvient-il pas que, jadis, vos revendications étaient présentées par vos délégués, que vos directeurs, s'empressaient de recevoir à cause de la puissance de votre syndicat.

Maintenant, à celui qui ose se plaindre, il lui est répondu « de chercher ailleurs ».

L'organisation minière étant calquée partout sur le même système, vous n'avez qu'à recourber l'échine de plus en plus en murmurant ce mot : « Je suis un peu responsable de cette situation, si, au lieu de subir le syndicat, j'avais continué à me rendre aux réunions et reçu mes cotisations, je ne serais pas traité en esclave par ceux qui ne font que le produit de mon travail enrichit. »

JEANNOT.

Pour les grévistes de la Grand'Combe

WINGLES. — Collecte faite à la suite d'une chanson socialiste dans l'estaminet d'un ancien camarade mineur, 2 fr.

L'insertion de cette collecte avait été oubliée.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

BETHUNE. — *Tribunal correctionnel.* — Auguste Delsaise, 45 ans, ajusteur à Bergueules, 40 jours de prison pour vol. — Emmanuel Gruson, 35 ans, cabaretier à Courcelles-lez-Lens, 2 mois de prison pour violences. Jules Dervaux, 35 ans, manœuvre de maçon à Seclin, 6 mois de prison pour vol.

CARVIN. — *Un boucher peu délicat.* — Le sieur Cambie Pouquet, ayant à payer au sieur Druelle d'Estevelle, le prix d'un veau gras, a retenu à ce dernier une somme de 20 francs, en prétextant que le veau aurait été abattu à l'état malade et impropre à la consommation et que si la marchandise ne lui avait pas appartenu elle aurait été enfouie.

Le tribunal a condamné ce boucher peu consciencieux à restituer la somme de 20 francs à payer une indemnité dérisoire, dit le jugement de 10 francs pour dommages et intérêts et en plus aux frais et dépens du procès.

LIÉVIN. — *Suicide.* — Mercredi, dans la soirée, le nommé Louis Deracse, âgé de 38 ans, ouvrier mineur demeurant à Liévin, rue Victor Hugo, a été trouvé pendu dans son domicile.

On ignore les causes de ce suicide. Deracse laisse une veuve et 8 enfants.

Concert. — La grande harmonie des mines de Liévin, que dirige si artistement M. Gustave Renard, officier d'académie ; se fera entendre le 14 juillet prochain sur le kiosque du square, vers cinq heures du soir et exécutera les morceaux suivants :

1° Le régiment qui passe. X... — 2. Ouverture de Maritana. Wallace. — 3. Jean qui pleure et Jean qui rit polka pour deux pistons Labit. — 4. Andrée, valse. G. Levêque. — 5. Ballet de Coppélia. Léo Delibes. — 6. Grenade, bolero, Pirouette. — 7. Marche et morceau militaire de Labar-

grin. Richard Wagner. — 8. Grande polka pour piston. Sellenick.

COURRIÈRES. — *Caisse de secours.* — Le citoyen Simon Pierre adresse l'appel suivant aux mineurs pour l'élection de commissaires à la caisse de secours [illegible] circonscription fours numéros 3 et 4).

« Citoyens, camarades mineurs,

« Sollicité par un grand nombre d'entre vous pour accepter la candidature au renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'administration de notre caisse de secours (qu'on appelle commissaires), je ne puis me dérober à cette tâche. Ce serait presque une lâcheté de ma part que de vous refuser ce service, étant déjà votre mandataire comme délégué mineur.

« Vous auriez le droit, si j'agissais autrement, de m'octroyer le qualificatif de déserteur et de traître à la cause de ceux qui peinent et souffrent de la mauvaise organisation de la société actuelle, où l'on ne défend que les intérêts de la classe bourgeoise et capitaliste, au détriment des ouvriers

« Travailleurs, mes amis,

« J'accepte sans aucune hésitation, d'être votre candidat dans l'élection du 27 juin. Soyez persuadés que si vous me faites l'insigne honneur de me désigner par vos suffrages comme votre porte-parole au sein de ce conseil, je ne négligerai rien, afin de défendre vos intérêts, sans parti-pris aucun, mais avec énergie et dévouement.

« Citoyens Electeurs,

« En m'inclinant devant votre volonté et aussi à votre sollicitation, je crois accomplir à la fois un double devoir ; travailler à la défense de vos intérêts les plus chers et tâcher de vous faire obtenir le nécessaire en cas de maladie.

« Pour cela ce compte que de votre côté, vous aurez à cœur de faire, vous aussi, votre devoir en m'accordant une majorité digne de vous et pouvant me donner toute l'autorité nécessaire au sein de cette assemblée.

» Aux urnes, camarades, aux cris de : Vive l'émancipation des travailleurs ! vive le syndicat !

« SIMON Pierre (dit Dieu),
délégué mineur. »

VAUDRIGOURT. — *Un pendu.* — M. Louis Malingros, se promenant dans le bois de la Renardière, a découvert pendu à un arbre, le cadavre d'un homme. Effrayé, M. Malingros courut jusqu'à Vaudricourt informer le garde champêtre qui vint dépendre le cadavre, dont l'identité a pu être établie.

C'est un nommé Isidore Blondeau, originaire du Doubs. Dans une des poches on a trouvé un livret de caisse d'épargne de 600 francs.

On ignore les causes de ce suicide.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS. — *Est-ce un empoisonnement ?* — M. Louis Petit, aubergiste, place Ste-Croix, est mort ce matin, d'une affection cardiaque, disent les uns, empoisonné, disent les autres.

Il venait de se réveiller vers 5 heures ; il demanda à sa femme de descendre lui chercher un peu de café, car il se sentait mal.

Mme Petit descendit en hâte, et monta aussitôt le café demandé. Elle s'approcha du lit quelle ne fut pas sa douleur en constatant que son mari avait rendu le dernier soupir.

Des traces d'empoisonnement ayant été [illegible] le parquet a été informé.

CALAIS

Une vieille affaire. — On se souvient qu'en octobre dernier, Mme Courbet succombait après avoir absorbé des médicaments sortant de la pharmacie Quaghebeur. L'élève de cette pharmacie, M. Théodore Hilaire, fut inculpé comme auteur involontaire de cette mort. Ne trouvant plus d'emploi en France, il s'était réfugié à Londres.

L'innocence de ce garçon vient d'être reconnue et le juge d'instruction a rendu une ordonnance de non-lieu en sa faveur.

Procès-verbal. — Procès-verbal a été rédigé à la charge du nommé Gouyen Victor-Edouard, 23 ans, second à bord du vapeur *les Deux Frères*, du port de Saint-Vaast-la-Hougue, demeurant à Grandville, pour violences envers un employé du chemin de fer du Nord, dans l'exercice de ses fonctions.

Etat civil. — Naissances du 23 juin. — Suzanne Quévy, rue Lafontaine, 75. — Suzanne Delrock, rue Française, 5. — Louis Crousserd, rue Corneille, 4.

Du 24. — Raymond Dubois, rue du Four à Chaux, 213.

Mariage du 23. — Robert Bigo, et Marie Sergeant.

Décès du 23. — Alice Clais, 21 ans 4 mois, rue Martyn, 78. — Gaston, 8 ans 10 mois, fils de Paccou, rue des Fleurs, 139. — Claudine Frezelle, 69 ans 2 mois, épouse de J. Juteau, rue du Temple, 120.

AVIS A NOS CORRESPONDANTS

Nous prions nos correspondants de bien vouloir résumer les communications qu'ils nous adressent, car nous sommes souvent obligés d'en ajourner la publication en raison de leur longueur.

Ecole de natation. — Température de l'eau. — Le 24 juin 1897. — Degrés centigrades 9 h. matin 22°, 2 h. soir 23°

Marchés de Lille du 24 Juin

SUCRES. — Séance passé (cote offic.), 97.00 à 98.00 — En passant (cote offic.), 97 0[illegible] (cote com.), ... à ...

Cuite 1er jet (cote com.), 24,25 à ... — 88 (cote offic.), 25,25 à ...

ALCOOLS — 3/6 fin disp., 38,50 offert ... demandé.

BOURSE DE LILLE

du 24 Juin

VALEURS	Cours du jour.	On offre.	On demande
Aniche	.....	11500	11200
Anzin	5070	5975	5060
Bruay	.....	.....	26100
Bully	.....	2400	2350
Carvin	.....	990	.....
Courrières	1665	1670	1650
Dyschy	867	870	860
Dourges	.....	11500	11200
Escarpelle	.....	2525	2450
Lens 100e	305 00	307	305 50
Liévin	.....	1325	1300
Meurchin	.....	7000	.....
Ostricourt	400	410	390
Vicoigne	19775	19800	19500

Le Gérant, PAUL MOREL.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*.
22, rue de Fives.